

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



Les habits neufs du bibliothécaire

Francine Bordeleau

Numéro 119, automne 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/37126ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bordeleau, F. (2005). Les habits neufs du bibliothécaire. *Lettres québécoises*, (119), 14–17.

Tous droits réservés © Productions Valmont, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les habits neufs du bibliothécaire

Ne les appelez plus « bibliothécaires », appelez-les « gestionnaires de l'information » ! Ou pourquoi pas, pour d'aucuns, « cyberthécaires » ? En quinze ans, les nouvelles technologies de l'information et des communications ont révolutionné la profession.

« Le milieu des bibliothèques est sans contredit celui qui a le mieux intégré les technologies », lance Louis Cabral, directeur général de l'Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation (ASTED). Lorsque le réseau québécois des bibliothèques a été créé, à la fin des années soixante-dix, le papier trônait en maître unique, et l'information transitait par des canaux depuis longtemps maîtrisés : les livres, les journaux, les périodiques. Mais on le sait, les supports documentaires se sont ensuite rapidement multipliés : vidéocassette, cédérom, Web, DVD... La bibliothèque ayant « une dimension à la fois littéraire et encyclopédique », comme le rappelle Jean Payeur, directeur de la bibliothèque Gabrielle-Roy, à Québec, elle se devait d'intégrer à ses contenus cette information diffusée sur de nouveaux supports. Le bibliothécaire, lui, se devait d'approprier et de maîtriser ces supports.

Alors que le passage du catalogue de papier au catalogue numérique, déjà, marque une petite révolution, le très sophistiqué système Unicorn, introduit dans certaines bibliothèques, permet de numériser la couverture des livres. Pendant ce temps, bibliothécaires et techniciens en documentation sont appelés à développer des contenus numériques et des portails, à faire de la veille technologique...

Signe de l'évolution du domaine, l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal — l'une des deux universités, avec McGill, où sont formés la grande majorité des bibliothécaires québécois — s'est rebaptisée, au cours des années quatre-vingt-dix, « École de bibliothéconomie et des sciences de l'information » (EBSI). Quant à son programme de maîtrise en sciences de l'information, il vise à ce que les finissants soient « aptes à modéliser le transfert de l'information dans la société et à proposer des méthodes avant-gardistes de gérer l'information ». Un tel objectif montre qu'elle est bel et bien révolue — en autant qu'elle ait déjà existé —, l'époque où les tâches typiques du bibliothécaire se résumaient à l'indexation et au catalogage des livres et des périodiques, sur des fiches.

Prenez quelqu'un comme Benoît Houle, rattaché à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Drôle d'endroit pour un bibliothécaire, penserez-vous peut-être ? Loin de là. Le réseau de la santé représente, avec les compagnies pharmaceutiques, un employeur important, en raison du volume d'information qui y circule. Il appert par ailleurs qu'en raison de leur mission de prestation de soins, d'enseignement et de recherche, les centres hospitaliers ne sauraient faire l'économie de bibliothèques spécialisées. À l'INSPQ, ils sont deux

bibliothécaires — un luxe : certaines bibliothèques publiques n'en ont pas un seul ! — et deux techniciens en documentation à gérer trois centres de documentation accessibles aux chercheurs. Benoît Houle s'occupe, entre autres, de la gestion de la base de données Santécom, qui contient 25 000 titres — dont 10 % accessibles intégralement en ligne — et dans laquelle sont versés tous les documents produits par le réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il est obligé d'avoir de bonnes connaissances en réseautique et en programmation Web, et se définit comme un « bibliothécaire de système ».

En milieu hospitalier, ou encore dans les gros cabinets juridiques, le bibliothécaire aidera médecins et avocats à trouver l'information requise. Dans les grandes entreprises privées, il exercera surtout des activités de veille informationnelle, par laquelle une organisation recueille l'information stratégique qui se rapporte à elle et à la concurrence, et de gestion des documents administratifs. Le bibliothécaire est en somme appelé à jouer un rôle dans tous les milieux où il y a de l'information à gérer, dans bien des cas son profil s'apparente à celui d'un *webmestre*, et ses compétences sont nettement sous-utilisées par le réseau des bibliothèques publiques. Selon les données du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), ils étaient au total 309 bibliothécaires (sur les 1 880 dénombrés dans le recensement de 2001) pour les quelque 170 bibliothèques publiques autonomes du Québec. Une vraie misère, ne serait-ce que quand on compare avec l'Ontario, dont le réseau des bibliothèques publiques compte environ 1 200 bibliothécaires.

Au Canada anglais, il est vrai, la profession de technicien en documentation n'existe pas ; elle est née au Québec en même temps que les cégeps, et ici le technicien a une formation qui lui permet d'effectuer plusieurs tâches dévolues, dans les autres provinces, aux bibliothécaires. N'empêche, la différence entre l'Ontario et le Québec est révélatrice, et confirme une fois de

plus l'importance qu'a toujours accordée le monde anglo-saxon au développement de ses bibliothèques.

• DOMESTIQUER • L'INFORMATION

Dans les centres de documentation et les bibliothèques, le rôle du bibliothécaire consiste en gros en « la gestion, la conservation et la diffusion de l'information contenue dans les livres, les périodiques, les vidéos, les CD-Rom, le réseau Internet afin de rendre accessible à la consultation l'information contenue dans ces documents ». Cela implique qu'au moyen d'outils de repérage et de classification il organise, traite, sélectionne, gère et analyse l'information, mais aussi qu'il assiste et conseille la clientèle quant à la recherche d'information.

Selon Jean Payeur, c'est simple, « toutes les bibliothèques municipales devraient avoir un bibliothécaire comme responsable ». C'est loin d'être le cas, est-il besoin de le préciser. En région, l'absence de bibliothécaires est criante. En Abitibi-Témiscamingue et sur la Côte-Nord, par exemple, les responsables des bibliothèques seront parfois des techniciens en documentation — un compromis tout de même acceptable —, mais parfois des récréologues ayant démontré leurs talents de gestionnaires.

Quelques facteurs expliquent ce phénomène. Il tient, en partie, aux professionnels eux-mêmes, qui n'ont pas tous envie de s'exiler. Il tient aussi au manque, bien



réal, de ressources financières : la contribution du MCCQ au réseau de bibliothèques publiques s'appliquant seulement à l'acquisition de documents — le ministère s'exclut donc des dépenses de fonctionnement —, les municipalités se trouvent à payer pour leurs bibliothèques à une hauteur d'environ 80 % ; et dans un contexte de budgets limités, elles n'auront pas tendance à mettre l'accent sur les ressources humaines. Il tient enfin au fait que, estime Suzanne Payette, présidente de Bibliothèques publiques du Québec (BPQ) et directrice de la bibliothèque Christian-Roy, à L'Assomption, « tous les élus municipaux sont encore loin d'avoir compris ce qu'est vraiment une bibliothèque ».

La bibliothèque n'est pas un simple « dépôt de livres », comme les intervenants du milieu qualifient les établissements qui fonctionnent sans professionnels. Ses missions explicites de promotion de la lecture de même que de conservation, de diffusion et d'animation du livre l'obligent d'ailleurs à aller bien au delà.

L'animation suppose des activités diverses (rencontres avec écrivains, programmation particulière pour les jeunes, etc.) et la diffusion signifie que la bibliothèque doit rendre accessibles à ses usagers des contenus (livres, périodiques, journaux, et le reste). L'une de ses responsabilités est donc le développement des collections : un processus qui implique, précise Jean Payeur, « des choix d'acquisition de documents décidés en fonction de ceux que possède déjà la bibliothèque, de la production, de la clientèle, des budgets ».

Le développement des collections constitue une compétence particulière et fait partie des cours donnés par l'EBSI et les cégeps. Ce processus plus complexe qu'il y paraît devrait être partout soutenu par des politiques d'acquisition, ajoute M. Payeur : d'une part, celles-ci favorisent un développement cohérent des collections et, d'autre part, elles évitent que des conseils de ville interviennent dans le choix des livres, comme on l'a déjà vu. Or, les bibliothèques sans bibliothécaires ne seront pas enclines, non plus, à élaborer une politique d'acquisition. Les risques de dérapage, croit le directeur de la bibliothèque Gabrielle-Roy, sont alors grands : soit les collections se constitueront à la va-comme-je-te-pousse, soit les administrations municipales ou les citoyens se posent en censeurs.

L'autre réalité des bibliothèques, c'est celle d'Internet. Tendance nord-américaine constatée par les professionnels du milieu : le prêt de livres diminue, tandis que ne cesse d'augmenter la consultation sur le Web. « L'information électronique est-elle valide ? fiable ? pertinente ? » demande Aline Néron, bibliothécaire et professeure en techniques de la documentation au Collège François-Xavier-Garneau, à Québec. En ce qui concerne Internet, en effet, toute la question est là. D'où, ajoute M^{me} Néron, l'apport clé des professionnels — bibliothécaires et techniciens en documentation —, car ils



JEAN PAYEUR

disposent d'outils leur permettant de guider les usagers des bibliothèques.

Ces usagers sont loin de tous maîtriser les rudiments de la recherche informatique. Louis Cabral évoque, entre autres exemples, celui des étudiants. « Ils doivent avoir des compétences technologiques et, en cette matière, ce sont en grande partie les bibliothécaires et les techniciens qui les forment. » En fait, affirme le directeur général de l'ASTED, les professionnels des sciences de l'information ont su s'approprier les technologies et les rendre conviviales, en plus d'organiser et de « domestiquer » l'information : une « valeur ajoutée » que se doivent aujourd'hui d'offrir les bibliothèques à une clientèle qui ne sait pas toujours où et comment chercher.

LE CHIFFRE : 40

Des standards internationaux établissent le nombre de bibliothécaires requis dans une municipalité : idéalement, 1 par 6 000 habitants. Selon cette norme, la bibliothèque Gabrielle-Roy, qui compte sept bibliothécaires, devrait plutôt en avoir autour de 80 !

« C'est simple : les bibliothèques publiques du Québec ont 100 ans de retard par rapport aux pays anglo-saxons », résume Réjean Savard, professeur à l'EBSI. Que dire, alors, des bibliothécaires scolaires ? Les 72 commissions scolaires de la province embauchent ensemble à peine une quarantaine de bibliothécaires, un nombre en chute libre depuis une décennie, ils étaient 120 dans les années quatre-vingt-dix, rappelle Benoît Ferland, président de la Corporation des bibliothécaires du Québec (CBPQ).



ALINE NÉRON

Avec trois personnes affectées à sa bibliothèque, dont un bibliothécaire et un technicien en documentation, à l'école secondaire Lucille-Teasdale, à Blainville, « on est en Cadillac ! » dit le bibliothécaire Joël Vincent-Cyr. La bibliothèque scolaire a ses particularités. « Le développement des collections doit tenir compte des besoins dictés par les programmes d'enseignement et le projet pédagogique de l'école », souligne ainsi M. Vincent-Cyr. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) demande par ailleurs aux écoles de développer « les compétences transversales » des élèves et, nommément, leurs « habiletés informationnelles » : le bibliothécaire leur apprendra à exploiter de façon maximale les technologies de l'information et les moteurs de recherche. Enfin, soutient M. Vincent-Cyr, « il faut animer le livre ». En d'autres termes : présenter les ouvrages aux élèves et « prendre les moyens pour attirer la clientèle en faisant la promotion de la bibliothèque ». Le bibliothécaire de l'école Lucille-Teasdale se soucie donc des vitrines de son local comme s'il était en librairie et propose, au côté des atlas et romans, une bonne collection de mangas (forme de bande dessinée japonaise).

Pour Joël Vincent-Cyr, le problème réside dans « l'inexistence de normes nationales quant aux budgets dévolus au développement des collections et à la présence de professionnels ». À Lucille-Teasdale, le budget d'acquisition de documents s'élevait en 2004-2005 à 18 \$ par élève et pourrait être haussé cette année à 25 \$: un gros investissement, car le budget annuel moyen se situe plutôt

dans les 5-6 \$ par élève! L'inexistence de normes entraîne aussi une grande disparité de services. Les « bibliothèques » des écoles primaires, n'en parlons pas : la quasi-totalité d'entre elles sont gérées, en tout ou en partie, par des parents bénévoles pleins de bonne volonté certes, mais qui ne possèdent pas les compétences nécessaires au développement de collections. Quant à la situation des écoles secondaires, elle varie au sein d'une même commission scolaire. Ainsi, à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), dans les Laurentides, « deux des douze écoles secondaires ont un bibliothécaire à temps plein, tandis que les dix autres sont gérées par une technicienne à temps partiel », dit la bibliothécaire et conseillère pédagogique Denise Fortin.

Dans certains cas, la municipalité prend le relais. Cette solution, qui semble depuis quelque temps avoir la cote dans les officines gouvernementales, M^{me} Fortin la juge périlleuse, en raison des vocations très différentes des deux types de bibliothèques. « Ce n'est pas en mettant dans un coin quelques collections jeunesse qu'on répondra aux besoins pointus des élèves », fait-elle valoir. À Québec, Jean Payeur tente néanmoins de mettre sur pied un projet pilote avec la Commission scolaire de la Capitale, afin d'établir une certaine collaboration entre les écoles et la bibliothèque Gabrielle-Roy. Depuis longtemps, il est vrai, celle-ci propose aux jeunes d'âge préscolaire et scolaire une programmation élaborée, et ne manque donc pas d'expertise. Si, pour M. Payeur, la bibliothèque municipale ne peut assumer le rôle de la bibliothécaire scolaire, les deux milieux devraient cependant se rapprocher.

LE NÉCESSAIRE RÉSEAUTAGE : À COMBIEN DE SAUTS DE PUCE ?

Tout récemment, les commissions scolaires ont obtenu du MELS un budget supplémentaire de 60 millions de dollars, répartis sur trois ans, pour l'acquisition de documents. Le milieu ne s'en plaint pas, évidemment, mais selon Joël Vincent-Cyr, cette somme « ne servira qu'à faire du rattrapage ». Et surtout, déplore-t-il, le MELS « n'a rien prévu pour l'embauche de professionnels qui animeront les collections ». Le problème de la présence des professionnels dans les bibliothèques scolaires demeure ainsi entier, et risque de perdurer longtemps car, « pour nombre de gestionnaires de commissions scolaires, voire du MELS, Internet peut remplacer les bibliothèques », constate Denise Fortin.

Les technologies comportent leurs effets pervers. Elles ont permis aux bibliothèques d'améliorer les services à l'utilisateur et de devenir plus efficaces. À telle enseigne que des décideurs commencent à croire qu'elles pourraient se substituer aux ressources humaines, remarque pour sa part Benoît Ferland. Mais ce faisant, on réduirait d'autant la portée des gains engendrés par l'informatique.

Certains de ces gains, et non des moindres, sont attribuables à Services documentaires multimédia (SDM), un organisme sans but lucratif présidé par l'éditeur Antoine Del Busso et financé par le MELS. « Sa mission est de créer,



développer, diffuser des bases de données bibliographiques à l'intention des bibliothèques publiques et scolaires », résume M. Ferland, qui y occupe aussi le poste de directeur de la Direction de l'approvisionnement et du traitement documentaire. « Ici, une vingtaine de bibliothécaires et de techniciens en documentation procèdent à l'analyse, à l'indexation et au catalogage de documents. Ce travail traditionnel du bibliothécaire est maintenant centralisé chez SDM. »

Centralisé en partie seulement, il convient de le préciser, et pas encore assez au goût de Jean Payeur, également responsable du dossier des bibliothèques publiques à l'ASTED. « Certaines municipalités auraient même intérêt à se délester complètement du traitement documentaire, et à mettre leurs ressources humaines davantage à la disposition du public », plaide-t-il. Le commentaire vise particulièrement les villes de 20 000 à 50 000 habitants ; la quasi-totalité ont un seul bibliothécaire, qui doit alors coiffer plusieurs chapeaux (de gestionnaire des ressources humaines, des équipements et des collections, sans compter les relations avec la Ville).

Benoît Ferland affirme pour sa part que « SDM pourrait faire l'indexation de tous les documents francophones destinés aux bibliothèques ». Et ce n'est sans doute qu'une question de temps avant que devienne effective la centralisation de l'indexation, car les budgets limités incitent à la mise en commun des ressources, ce que du reste les technologies de l'information facilitent et favorisent grandement. « On ne peut pas fonctionner de façon autonome tout le temps. Le réseautage est très important, à la fois pour des raisons financières et pour la qualité des services offerts à la population », dit Réjean Savard. En matière de réseautage, le Québec accuse du retard. Avec sa carte « TAL » — pour The Alberta Library —, l'Alberta

apparaît comme le modèle ultime : cette carte fait de son détenteur un abonné de toutes les bibliothèques de la province mais, ici, on en est encore à peaufiner les modalités de prêts entre bibliothèques!



À cet égard, il faut néanmoins signaler une initiative intéressante : le partenariat récent de la bibliothèque Gabrielle-Roy et de la bibliothèque de l'Université Laval, en vertu duquel les usagers de l'une ou l'autre peuvent consulter les deux catalogues, emprunter des livres aux deux établissements, etc. Un exemple à suivre? En tout cas, la population générale, ayant maintenant accès libre à des collections universitaires et aux services d'une bibliothèque universitaire, ne peut qu'en sortir gagnante. D'autant que, dit M. Ferland, « la bibliothèque, dans les universités francophones, a fait des pas de géant : ainsi, elles se sont dotées, depuis quelques années, de carrefours de l'information, avec postes informatiques ». Dans les cégeps, la situation se serait au contraire dégradée : les directions des établissements ont déjà consacré aux bibliothèques jusqu'à 5 % de leur budget total, alors qu'actuellement cette proportion est tombée aux alentours de 1,5 % en moyenne.

L'IMPULSION DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE

Selon Suzanne Payette, le réseautage des bibliothèques, nettement jugé comme un « plus » pour les services à la population, est freiné en raison de l'absence de Direction des bibliothèques au MCCQ. « Ce contexte fait que plusieurs mandats

échoient maintenant à la Grande Bibliothèque, dont celui de réseauter tout le monde », remarque-t-elle.

Les technologies ne suffisent pas ; encore faut-il les optimiser. « L'informatique a ouvert beaucoup de portes en ce qui concerne les services aux usagers », dit Aline Néron, mais il reste à faire. Prenez l'idée de la référence virtuelle, qui « est actuellement la grosse tendance », ajoute M^{me} Néron. Le but visé : permettre aux usagers de consulter les catalogues en ligne, de vérifier si le livre est disponible, et de le réserver. Le service est offert par certaines bibliothèques seulement. Et le *nec plus ultra*, ce serait l'accès, en ligne, au catalogue de toutes les bibliothèques. Mais tant que celles-ci ne fonctionneront pas en véritable réseau, ce bond technologique que constitue la référence virtuelle sera utilisé largement en deçà de ses possibilités. Lise Bissonnette, directrice générale de la Grande Bibliothèque, en fait l'un de ses dossiers prioritaires...

La Grande Bibliothèque embauche 160 bibliothécaires, est à la fine pointe de la technologie, comporte au total quatre millions de documents, comprend des salles de conférences et d'exposition, un centre de services aux nouveaux arrivants, un café-restaurant... Avec ses équipements et ses services, elle représente, pour les bibliothécaires, l'image parfaite de ce qu'est une bibliothèque, soit « un lieu d'information, de formation et de culture », dit Réjean Savard. Et les acteurs du milieu souhaitent ardemment qu'elle inspire les élus.

La Grande Bibliothèque illustre aussi les défis que doivent relever les bibliothécaires. Ils sont à la fois d'ordre technologique et « sociétal », pour reprendre le mot de Louis Cabral. Les clientèles se segmentent : *baby-boomers* prochainement retraités qui auront beaucoup de temps à consacrer à la lecture, diplômés dont le nombre est en hausse, jeunes plus friands d'Internet que de livres, membres de diverses communautés ethnoculturelles... « À Montréal,

les bibliothèques des quartiers ethniques sont des lieux d'intégration », dit du reste M^{me} Payette. Par ailleurs, le portrait des nouveaux arrivants change, ils sont par exemple de plus en plus instruits, et les bibliothèques doivent en prendre acte.

« Les bibliothécaires doivent se préparer à ouvrir l'institution à des besoins encore insoupçonnés, décloisonner la nature de ses activités afin qu'elle englobe tous les secteurs culturels, et l'adapter davantage aux réalités sociales », estime M. Cabral. Vaste programme, qui oblige à poser une fois de plus la question des moyens et des professionnels dont disposent les bibliothèques. Dans le milieu, on croit que la Grande Bibliothèque aura un effet d'entraînement. Jusqu'à inciter le MCCQ à rétablir sa Direction des bibliothèques ? « Le Québec est à peu près le seul État, en Amérique du Nord, à n'avoir pas de coordination centrale des bibliothèques », remarque Réjean Savard, ce que bibliothécaires et associations professionnelles sont unanimes à dénoncer.

Le MCCQ a annoncé un chantier des bibliothèques pour l'automne. En attendant, Suzanne Payette se fait fort de rappeler les problèmes récurrents : « le sous-financement, le manque d'engagement des élus, le manque de personnel qualifié ». Une partie de ce personnel qualifié, bibliothécaires comme techniciens en documentation, préfère travailler dans les milieux scientifiques et universitaires, voire dans les grandes entreprises. S'en étonnera-t-on ? « L'information est une question de survie autant pour les individus que pour les organisations », soutient Aline Néron. Reste à savoir à quel point les municipalités et l'État en sont convaincus.

1. Définition tirée du *Guide Septembre des métiers et professions*, Québec, Éditions Septembre, 1997, p. 37.

10
 SODEC PARCE QUE NOTRE CULTURE EST UNE FORCE

Dix ans de contribution à l'essor du livre d'ici.

www.sodec.gouv.qc.ca

Société
 de développement
 des entreprises
 culturelles

Québec 